



Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association PREVA du Mardi 19 septembre 2023

Après décompte des adhérents présents ou représentés, l'assemblée générale extraordinaire peut délibérer : 71 présences, 29 procurations soit 100 voix.

Ouverture de l'assemblée

Préambule

La présidente remercie les adhérents d'être venus si nombreux, reflet de l'intérêt et du soutien qu'ils portent aux actions menées par l'association PREVA, particulièrement en cette période où nous devons décider ensemble de nouvelles actions plus visibles pour le grand public.

Remerciements également pour la présence de 2 associations partenaires avec qui nous partageons les mêmes convictions sur la protection de l'environnement (Marsat Nature et Défense du Plateau de Lachaud). D'autres associations partenaires sont excusées car elles n'ont malheureusement pas pu se faire représenter (UFC Que choisir, Frane...)

Introduction

La présidente rappelle que l'association PREVA créée 2018, a pour principal objet la défense de l'environnement (lutte contre l'artificialisation des sols et préservation des ruisseaux et zones humides de notre territoire) et s'est engagée, jusqu'à présent, dans une démarche constructive de propositions vis-à-vis des services de l'état et des collectivités territoriales. A ce titre, elle engage le débat et participe à de nombreux échanges avec les différents acteurs afin de recenser les problèmes rencontrés et suggérer des solutions.

Elle précise que cette AG extraordinaire est consacrée au problème d'actualité posé par la raréfaction de la ressource en eau de notre territoire qui s'est intensifiée au cours de l'été et du conflit d'usage qu'il génère.



Selon l'ordre du jour prévu :

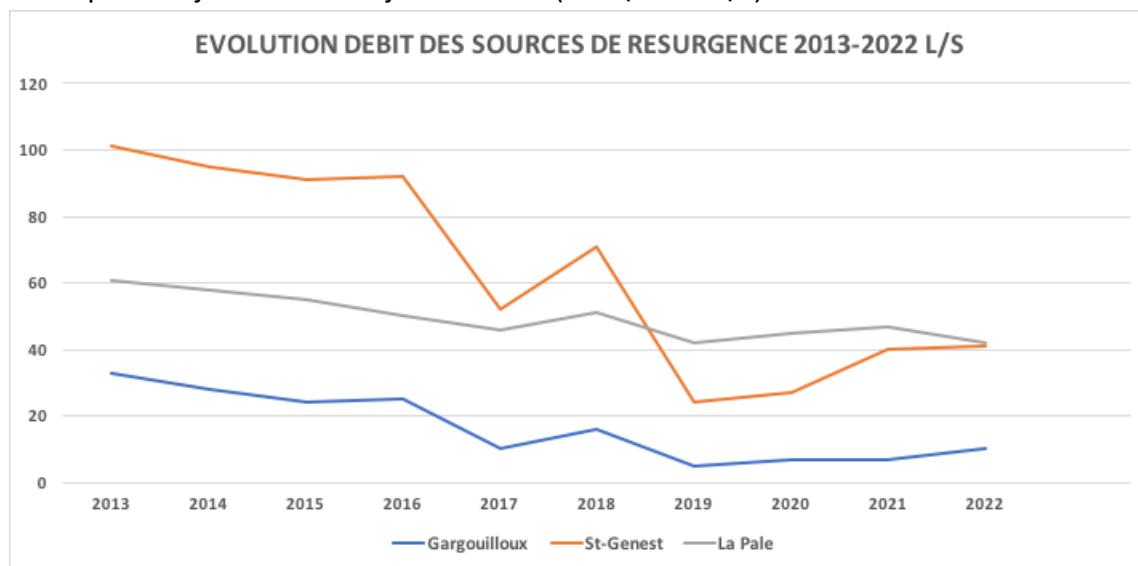
1. Actions depuis notre AG du mois de juin :

- Devant la situation très préoccupante de notre territoire maintenu en alerte sécheresse renforcée durant tout l'été, nous avons alerté les médias (parution d'articles, reportages radio) et les services de l'état ; à ce titre, **un courrier** cosigné par un collectif d'association en date du 5 aout dernier a été adressé à Monsieur le Préfet dans lequel nous exprimons notre incompréhension devant cette situation ubuesque c'est à dire les restrictions d'eau demandés aux habitants dans le cadre de l'arrêté cadre sécheresse, les ruisseaux quasiment à sec et par ailleurs, les 7 millions de litres qui partent chaque jour de l'usine pour aller à des milliers de km. Nous avons également demandé à nouveau que soit appliquée la loi LEMA sur l'eau de 2006 qui définit les priorités d'usage, la variable d'ajustement sur notre territoire étant les milieux aquatiques et non pas l'activité d'embouteillage comme cela devrait être le cas. Nous nous sommes également étonnés de constater que certains agriculteurs arrosaient en pleine journée (température extérieure 40°) associé à un processus d'évaporation très marqué. Le Préfet a répondu en précisant d'une part que la loi était respectée et que la SEV participait aux efforts collectifs par l'application du PURE, d'autre part que l'existence de tours d'eau justifiaient l'arrosage en pleine journée.
A noter qu'aucune proposition de rencontre et/ou d'échange n'a été formulée dans le courrier.
- Demande de rendez-vous auprès de la Sous-Préfète, Mme Rodrigo mais non disponible pour nous recevoir rapidement.
- Publication du n°6 de la revue l'EQUIPE (disponible sur le site internet) comportant 4 articles.



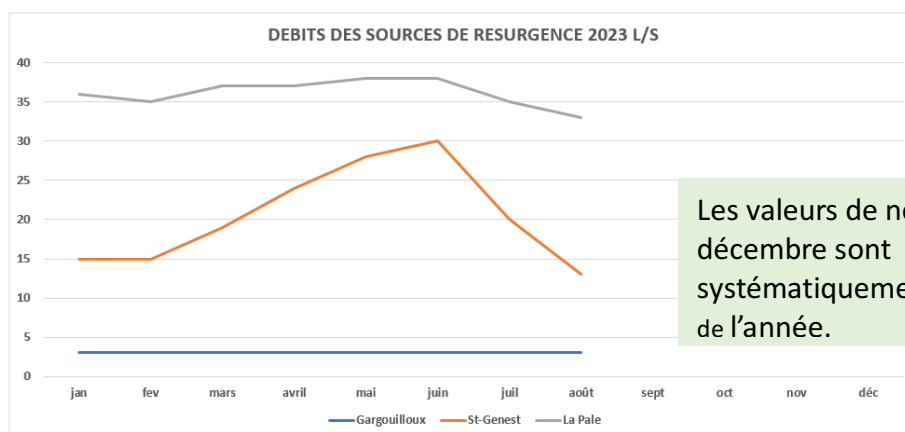
2. Le point sur la situation hydrologique en cette fin d'été

Présentation par Denis Chevalier de l'évolution des débits des résurgences de Saint Genest l'Enfant. Les courbes présentées montrent que le débit des résurgences a diminué de 50% sur la période janvier 2013 à janvier 2023 (195 l/s à 93 l/s).



Simon Rouquet (Thèse 2010) avait estimé une diminution de 24% à l'horizon 2070 – 2100.

Il note qu'en septembre 2023, le débit des sources n'a jamais atteint un niveau aussi bas.



Les valeurs de novembre et décembre sont systématiquement les plus basses de l'année.

Si aucune mesure n'est prise, l'hypothèse d'un tarissement en 2024 est probable.



3. Proposition d'actions visibles dont un appel à manifestation d'ampleur et une conférence sur l'eau en accord avec d'autres associations et mouvements partenaires

Un exposé préalable est présenté pour décrire les raisons qui nous conduisent à proposer des actions visibles notamment le silence ou peu de réponses concrètes des interlocuteurs institutionnels ou politiques devant nos différentes demandes.

Un débat est ouvert avec les adhérents sur les modalités d'actions et d'organisation ; les idées suivantes sont retenues :

- Organisation d'une conférence sur l'eau ; un projet est en cours avec l'hydrogéologue E Haziza
- Proposition d'une manifestation le samedi 30 septembre à 10H

Vote concernant la proposition de manifestation = 99 pour, 1 abstention et zéro contre

Trois parcours possibles sont présentés :

- Boucle dans Saint-Genès-l'Enfant à Malauzat et arrivée à l'usine d'embouteillage,
- Parcours dans Riom avec départ place Saint Amable, 1^{er} arrêt sous-préfecture, puis deuxième arrêt mairie de Riom et fin de manifestation devant la cour d'appel
- Départ de Riom, place Saint Amable et arrivée devant l'usine d'embouteillage

Après un vote, il est retenu le parcours dans Riom qui privilégie les arrêts devant la sous-préfecture, mairie et Cour d'appel

4. Appel à candidatures au CA et ses 2 commissions et vote électif :

5 personnes se proposent et sont élues à l'unanimité :

- ESTIENNE Antoine
- FRADIER Christiane
- LEPY Christophe
- MONDIN Didier
- PACE Nelly

Et un membre associé : MALLERET David

5. Annonce de prochains évènements :

Josiane Druon présidente de Marsat Nature annonce :

- une conférence débat par A Letord sur le réchauffement climatique Sancy/plaine de la Limagne co organisée par Marsat Nature et PREVA, prévue le 18 septembre 2023
- la participation de PREVA à la fête de la pomme organisée par Marsat nature



○

6. Clôture par un moment convivial

Nota : Un CA s'est tenu ensuite en fin de soirée pour prévoir l'organisation de la manifestation du 30/09 et la répartition des tâches (voir compte rendu par ailleurs) et un autre CA devra se tenir pour la constitution du bureau suite au vote électif de l'AG, date à préciser et convocation à suivre.

Le 20 septembre 2023

Sylvie de Larouzière, présidente PREVA